



Journée thématique d'échange interrégionale

« Paysage, site et projet de territoire »

16 octobre 2012 à Sarp (Hautes-Pyrénées)

COMPTE RENDU

MOTS D'INTRODUCTION

- Jean Philippe GUÉRINET (DREAL Midi-Pyrénées), est heureux d'introduire la deuxième réunion interrégionale associant des acteurs d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. La finalité de la journée est de parler de paysage et de protection de site mais aussi de projet de territoire. La mise en œuvre d'une dynamique d'aménagement autour d'un site protégé est une démarche de longue haleine. Il ne peut pas y avoir de protection de site sans politique d'aménagement associée.

- Jean Pierre THIBAUT (DREAL Aquitaine) rappelle que le Réseau Paysage Midi-Pyrénées est un modèle pour l'Aquitaine, qui souhaite mettre en place une plate-forme du même type. Cette rencontre s'inscrit pour les acteurs aquitains dans la continuité de rencontres organisées sur les thèmes des sites protégés et leur gestion. Les protections ne suffisent pas, il faut que le territoire soit géré. L'enjeu est de mettre en œuvre une dialectique entre protection et gestion et entre paysage quotidien et paysage remarquable.

- Philippe LABAUME (URCAUE Midi-Pyrénées) présente le programme de la journée préparé par le CEPAGE (laboratoire de recherche de l'ENSAP de Bordeaux) dans le cadre du comité d'animation du RPMP. C'est un sujet qui avait émergé lors de la réunion plénière de décembre 2011.

- Bernard DAVASSE (CEPAGE) présente en quelques mots les intervenants en montrant leur complémentarité.

MATINÉE EN SALLE

- **Paysage, site protégé et projet de territoire : réflexions pour une mise en action**
Intervenante : Emmanuelle HEAULMÉ (ENSAPBx/CEPAGE)

Il s'agit de questionner la politique des sites au regard de la question du projet de territoire. Rappeler l'objet de la politique des sites conduit à interroger la notion de « remarquable ». La loi justifie la protection d'un site par son caractère qui est « consubstantiel » du lieu. Ces notions dans l'esprit de la loi s'appuient sur des critères esthétiques et historiques. Dans les années 1960, deux approches complémentaires ont émergé : une approche écologique des paysages et une approche culturelle. Cette dernière refuse la partition classique entre sciences de la nature et sciences sociales, et correspond à une volonté affirmée de redonner toute sa place au social. Pourtant la politique des sites n'a pas réinterrogé ses principes esthétiques premiers qui sont devenus dans certains cas obsolètes. Les sites continuent le plus souvent à être évalués selon un code esthétique, historiquement daté. Cela n'est pas sans poser des difficultés au regard des actions qui sont susceptibles d'y être menées au titre d'un projet de territoire. La mise en œuvre de la politique des sites correspond à la protection d'un « spectacle paysager » qui pose la question de la délimitation : « le joyau et son écrin ». Le territoire associé au site a été réinterprété d'une façon plus large dans les années 1960. Enfin de quel projet de territoire parle-t-on ? Le pittoresque peut-il fonder un projet de territoire ? Le seul domaine où la notion est encore aujourd'hui opérante, c'est celui du tourisme. Le tourisme autorise en effet des aménagements peu importants permettant la mise en valeur du « joyau », et offrant une meilleure lisibilité du site. Mais globalement la politique

des sites pour s'articuler avec des projets de territoires nécessiterait de nouveaux questionnements.

- **Le cahier de gestion du site de Saint Bertrand de Comminges : quelles orientations pour un projet de développement et de protection intégré du territoire ?**

Intervenant : Jean-Yves PESEUX (DREAL Midi-Pyrénées) et Jean VERDIER (Maire de Valcabrère)

La protection d'un site doit se faire avec les élus et les élus doivent s'appuyer sur les habitants. Le cahier de gestion a permis ce travail en reposant les fondamentaux du site. La préservation des perspectives et du « fond de scène » sont des enjeux très importants sur le site de Saint Bertrand. Une étude des cônes de vision a servi à définir les zones constructibles pour permettre dans certains secteurs la construction de bâtiments agricoles. Le site est articulé avec une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) sur les secteurs bâtis. A la question de l'intégration du photovoltaïque dans l'AVAP, il est précisé que les panneaux sont autorisés s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Support : diaporama disponible sur l'Extranet du Réseau paysage Midi-Pyrénées

- **Les paysages, fil(s) conducteur de la protection et de la valorisation de la vallée de la Vézère.**

Intervenant : Lionel HODIER (Mandragore paysagistes)

Cette démarche est issue d'une demande de la DIREN en 2006 qui souhaitait définir une stratégie pour la préservation du site exceptionnel de la vallée de la Vézère. Dans un premier temps l'étude n'a pas abouti faute de consensus local. L'objectif était d'aller au-delà d'un classement pour aborder des questions de gestion. Un premier bilan des études réalisées a mis en évidence un besoin de montrer l'interactivité entre les différents caractères qui fondent le paysage culturel et la valeur symbolique de l'ensemble du territoire. La simple juxtaposition des protections réglementaires fournit une image confuse des enjeux qui a besoin d'une perception globale de la vallée de la Vézère. Le projet proposé : « donner un paysage à la préhistoire » s'est décliné en actions complémentaires : nettoyage des falaises, coordination des installations touristiques...

Le développement d'actions de gestion nécessite une dynamique locale qui peut être soutenue par un programme d'OGS (Opération Grand Site). Le cahier de gestion dans le cas de la Vallée de la Vézère ne suffisait pas. Le label OGS, a permis de responsabiliser les acteurs locaux.

Support : diaporama disponible sur l'Extranet du Réseau paysage Midi-Pyrénées

- **La participation des acteurs locaux et habitants à la mise en œuvre de l'OGS (Opération Grand Site) de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.**

Intervenantes : Laure Bené (Communauté de communes Vallée de l'Hérault)

Le site subit une forte fréquentation 700 000 visiteurs par an avec des pics journaliers à 13 000 visiteurs. Saint Guilhem ne compte cependant que 250 habitants. L'OGS concernait dans un premier temps 5 communes puis il s'est progressivement développé sur l'ensemble de la communauté de communes permettant une mutualisation. La participation des acteurs locaux et des habitants est illustrée à partir de trois exemples : ZPPAUP de Saint Guilhem avec l'intervention d'une ethnologue, le plan de circulation et de stationnement du Pont du diable avec un gros travail de participation du public et le projet de mettre en place un observatoire photographique du paysage.

Support : diaporama disponible sur l'Extranet du Réseau paysage Midi-Pyrénées

▪ Discussion-débat

- Des précisions sont données sur le fonctionnement de la navette et du parking du Pont du Diable avec notamment les systèmes d'abonnements pour les locaux.
- Concernant l'observatoire photographique des paysages du Grand site de Saint Guilhem, il est précisé qu'il ne s'agit pas uniquement d'une approche visuelle mais plutôt d'une approche qui concerne les paysages quotidiens.
- Il est important de souligner que le pittoresque ne s'oppose pas à la modernité, pour l'observatoire photographique, il faut questionner les prises de vue elle-même. Il ne faut pas rester sur l'image exceptionnelle ou touristique qui peut être hors du quotidien.
- Le label « Grand site de France » permet d'aller au-delà de la protection vers un projet de territoire.
- Il est essentiel dans la pratique des techniciens de faire la différence entre sensibilisation et prescription (différence entre rôle du STAP et de l'ABF par exemple). Dans le conseil, on a des limites. La perception des habitants est souvent très différentes des perceptions de spécialistes.
- La notion de « beauté du site » est primordiale, il est donc important de la questionner lors des phases de concertation avec le public.
- En conclusion, il semble essentiel de mettre au centre de ces démarches le paysage. Le site protégé est issu d'une culture du pittoresque qui ne fait pas forcément sens pour les acteurs locaux d'aujourd'hui. Le paysage en revanche est une représentation partagée du territoire dans lequel s'inscrit un site protégé. Cahier de gestion et OGS sont des démarches comparables qui permettent de questionner les fondements et les valeurs des sites protégés, démarche indispensable pour leur transmission.

APRES MIDI SUR LE TERRAIN

La journée se poursuit par une visite de terrain autour de Saint Bertrand de Comminges pour : lire les paysages et leurs dynamiques, poser les problématiques patrimoniales et territoriales et considérer les propositions de gestion.

Intervenants : Jean Yves PESEUX (DREAL Midi-Pyrénées) Jacqueline BESSETTE (Chambre d'agriculture 31) Thaïs BONICHON (Créham), Jean VERDIER (Maire de Valcabrère) et Bernard DAVASSE (ENSAPBx/CEPAGE)



Un point de vue historique et privilégié sur Saint Bertrand et Valcabrère à préserver



Lecture collective des paysages et de leurs dynamiques

Conclusion de la journée : Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER (DREAL Midi-Pyrénées) et Jean-Pierre THIBAUT (DREAL Aquitaine).

42 PARTICIPANTS :

BARTHELEMY Jacques DDT 65 ; BENE Laure Communauté de communes de la vallée de l'Hérault ; BENZENET Yvain DREAL Midi Pyrénées ; BERINGUIER Philippe UTM/GEODE ; BESSETTE Jacqueline Chambre d'Agriculture 31 ; BESSIERES Agnès DREAL Aquitaine ; BONICHON Thaïs Créham ; BORIES Olivier ENFA ; BROSSARD-LOTTIGIER Sylvie DREAL Midi Pyrénées ; CALÈS Jean-François DDT 31 ; CHESNEL Cédric DDT 46 ; CONSTANS Michèle ENFA ; COULON Frédéric Solagro ; DAVASSE Bernard ENSAPBx/CEPAGE ; ETCHEGOIN Xalbat CAUE 64 ; FARELLE Catherine Paysagiste conseil DREAL Aquitaine ; FROELHY François DDT 65 ; GIRONET GIRONNET Patrick STAP 81 ; GUÉRINET Jean-Philippe, DREAL Midi-Pyrénées ; HATTERLEY Alain DDT 46 ; HEAULMÉ Emmanuelle ENSAPBx/CEPAGE ; HODIER Lionel Mandragore paysagistes ; HOLLARD Catherine DREAL Midi Pyrénées ; ISNARD Loïc Conseil Général 31 ; JARDIN Isabelle DREAL Midi Pyrénées ; KRON-RAMIREZ Corinne DREAL Midi Pyrénées ; LABAUME Philippe URCAUE Midi Pyrénées ; LAPENU Pierre Parc national des Pyrénées ; OLIVIER Stéphane DREAL Midi Pyrénées ; PESEUX Jean-Yves DREAL Midi Pyrénées ; RICAUD-LAFFITTE Laetitia CAUE 81 ; SALAMBEHERE Jean-Pascal DREAL Midi-Pyrénées ; THIBAUT Jean-Pierre DREAL Aquitaine ; ROLDES Jean-Louis DDT 82 ; RUAU Cécile Conseil Général 31 ; SASIA Geneviève DREAL Midi-Pyrénées ; SÉJALON Sophie PNR Pyrénées Ariégeoises ; SIRVEN Bruno Arbre et paysage 32 ; SOURIAU René UTM/revue Comminges ; TISNÉ Bernard CAUE 64 ; VAUQUOIS Isabelle DREAL Aquitaine ; VERDIER Jean Maire de Valcabrère.

11 EXCUSÉS :

DESGREZ André STAP 32 ; FILY Marc DREAL Midi-Pyrénées ; FORASTE Robert Maire de Sarp ; LAGARDE Philippe Maire des Eyzies ; LARRIBE Mathieu CAUE 46 ; MASSA Céline URCAUE Aquitaine ; MAIRE Éric UTM/GEODE ; MÉTAILIÉ Jean-Paul UTM/GEODE ; MOLLE Michelle Marie de Saint Bertrand-de-Comminges ; ROUQUET Patrice Adjoint Maire St Bertrand-de-Comminges ; URBANO Patrick Conseil général 81 ;

ACCÈS À L'EXTRANET DU RÉSEAU PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES:

- A partir du site DREAL MP <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Codes d'accès : nom d'utilisateur: extra_mip ; mot de passe: midi123



DREAL-URCAUE Midi-Pyrénées, avec le soutien du programme européen FEDER Midi-Pyrénées 2007/2013